



Direction de la Population
Service Secrétariat Général
N/Réf. : CR23D14127

Chanteloup, le 15 juillet 2014

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 9 juillet à 20h, le Conseil municipal de Chanteloup-Les-Vignes, légalement convoqué le 3 juillet, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine ARENOU.

Etaient présents: M. GAILLARD, Mme ABLOUH, M. LONGEAULT, Mme VIMEUX, M. BONNEAU, M. BOUCHELLA, Mme KHARJA-TEHOUNE, Maires – Adjoints,

Mme ROSSI, Mme BELHADJ-ADDA, M. NOURINE, Mme BOURGEOIS, M. GOURVENEK, Mme LITI, M. BRENOT, Mme DABRICOT, M. LIAOUI, Mme CHAU, M. NGUYÉN, M. ABDELBAHRI (arrivé à 20h16), M. BAUFFE, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme FIGUIERE (Procuration à Mme Arenou)
M. DUBOIS (Procuration à M. Gaillard)
Mme DUFFAUT (Procuration à Mme Vimeux)
M. GUILLARD (Procuration à M. Gourvenec)
Mme DESNOYERS (Procuration à M. Abdelbahri)

Absents : M. CAMARA, Mme FRATKIN-LARGE, Mme BIZET.

1. Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le Conseil peut valablement délibérer et donne lecture de l'ordre du jour.

2. M. LONGEAULT est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

3. Approuve, à la majorité (1 abstention), le procès-verbal de la séance du 18 juin 2014. Cependant, il est à noter que celui-ci comporte une erreur sur le vote concernant le point du Comité Technique Commun. Il convient de rayer : « à l'unanimité » et de lire « la proposition a été adoptée à la majorité (5 Abstentions) ».

4. Prend connaissance des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

5. Décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines, approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines, autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération, approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant, donne mandat au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Chanteloup-Les-Vignes sera partie prenante, décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Chanteloup-Les-Vignes est partie prenante et régler les sommes dues au titre des marchés.

Monsieur ABDELBAHRI prend place au sein du conseil et la procuration de Madame DESNOYERS est notifiée.

6. Approuve, à la majorité (3 Abstentions), le règlement travail des T.A.P.E et décide qu'il sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2014.

7. Approuve, à la majorité (3 Abstentions), le règlement de travail des A.S.E.M et décide que celui-ci sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2014.

8. Décide, à l'unanimité, la création d'un Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail compétent pour les agents de la Commune,

9. Fixe, à l'unanimité, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, maintien le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel, soit 3, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants et décide le recueil, par le Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de la collectivité à chaque séance.

10. Approuve, à la majorité (3 Abstentions), le Règlement Intérieur des Temps d'Activités Péri Educatives et autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer celui-ci et tout acte relatif à sa mise en œuvre.

11. Prend acte du programme immobilier « Résidence du Parc Champeau » et des mises à jour des charges foncières et du calendrier de l'opération.

12. Approuve, à l'unanimité, la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

13. Décide, à la majorité (3 Abstentions), de créer un conseil municipal des enfants qui aura un rôle consultatif, dont l'avis sera saisi sur demande du Maire ou du conseil municipal et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette instance.

14. Décide, à la majorité (3 Abstentions), de réaliser la réfection des sols de l'école DORGELES pour un montant de 56 447.84€ HT, sollicite la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat et autorise Madame le Maire ou son Représentant à signer les documents à intervenir entre la ville de Chanteloup-Les-Vignes et l'Etat.

15. Décide, à la majorité (3 Abstentions), de réaliser les travaux d'aménagement des deux salles polyvalentes de la salle des fêtes pour accueillir des salles de classes pour un montant de 65 000 € HT, sollicite la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat et autorise Madame le Maire ou son Représentant à signer les documents à intervenir entre la ville de Chanteloup-Les-Vignes et l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-Adjoint



Pierre GAILLARD